

PREAMBULE

La Fédération CINOV attend de l'ensemble de ses membres le respect dans leur vie professionnelle de plusieurs valeurs considérées comme essentielles ; des valeurs de responsabilité, d'engagement, d'implication et de conviction.

La Fédération CINOV regroupe des métiers relevant des prestations intellectuelles ; elles recouvrent un large champ d'activités.

Elles se caractérisent par leur dimension immatérielle ; la part de la réflexion et de l'intelligence étant supérieure à la part du service.

Elles se définissent comme des œuvres de l'art et de l'esprit ; elles font appel à la créativité et à l'imagination humaine ; elles unissent les idées et les savoirs ; elles mêlent les façons de faire et les manières d'être.

Elles participent de la sorte à la constitution d'une économie de la connaissance et de l'innovation.

Contrairement à d'autres professions intellectuelles, ces métiers ne se fondent pas sur des textes légaux et réglementaires pour encadrer leurs activités.

Il appartient donc de la sorte aux organisations professionnelles de construire un cadre de références et de fonder des règles propres de comportement.

Règles collectives

1. Développer les compétences professionnelles individuelles et collectives, en se conformant à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.
2. Promouvoir toute action visant à mettre à jour ses compétences.
3. Favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire pour faire partager les savoirs et faire vivre la connaissance.
4. Travailler avec les parties prenantes pour améliorer la valeur de service et mieux répondre à leurs besoins.
5. Élever ses responsabilités professionnelles au regard des exigences posées par les politiques de développement durable.
6. Veiller à faire respecter les lois, règlements et normes, notamment en matière d'intégrité des personnes, de protection de la santé, de sécurité et de préservation de l'environnement.
7. Favoriser l'innovation professionnelle et s'engager dans des démarches de progrès.
8. Rester honnête et équitable vis-à-vis de toutes parties prenantes.
9. Conserver en tout moment une attitude loyale, solidaire et respectueuse vis-à-vis de ses confrères.
10. Garder un esprit de solidarité dans les relations professionnelles.
Valoriser l'appartenance syndicale.

Règles individuelles

1. Agir de manière honorable, sincère et loyale.
2. Opérer avec intégrité et équité.
3. Conduire ses affaires en étant respectueux du cadre légal et réglementaire en vigueur.
4. Répondre de ses actes en sachant rendre compte de ses travaux.
5. Connaître ses limites et savoir s'y tenir.
6. Rester indépendant vis-à-vis des conflits d'intérêt.
7. Traiter les autres avec respect.
8. Donner l'exemple et promouvoir l'exemplarité.
9. Avoir le courage de prendre position
Respecter la confidentialité.